PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 juin 2025 à laquelle sont présents madame la conseillère Manon Bougie ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 949-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone publique et institutionnelle PB-606**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 950-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 158e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 25-14684

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

5.13 Adjudication du contrat pour la réfection de l'accès principal de la salle communautaire située au 595, avenue Saint-Jean-de-la-Lande.

5.14 Vente d'un terrain dans le parc technologique à 9539-7261 Québec inc.

5.15 Report de la date limite des traitements des demandes de révision par Évimbec Ltée rôle triennal 2025-2026-2027.

6.5 Rapport d'embauche de 2 animatrices d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14685

Séance ordinaire du 9 juin 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin , conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 949-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone publique et institutionnelle PB-606**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 951-2025 modifiant le Règlement numéro 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 952-2025 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14686

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 13 juin 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 792 773,68 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 792 773,68 $ couvrant la période du 30 mai 2025 au 12 juin 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14687

Adjudication du contrat pour le remplacement du système de contrôle d'accès et du système d'alarme intrusion du garage municipal

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD	86 072,58 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD** le contrat **pour le remplacement du système de contrôle d'accès et du système d'alarme intrusion du garage municipal** pour un montant total de **86 072,58 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement – section immobilisations, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14688

Octroi d'un contrat pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour 12 mois

ATTENDU : que le présent contrat se termine le 30 juin 2025 ;

ATTENDU : que la Ville n'a reçu aucune soumission lors du premier appel d'offres;

ATTENDU : suite à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	39 781,35 $

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE pour la fourniture sur demande de chaux hydratée pour 12 mois**, débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total de **39 781,35 $** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14689

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	29 133,50 $
BRENNTAG CANADA INC.	30 290,03 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission déposée par l'entreprise BRENNTAG CANADA INC. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de BRENNTAG CANADA INC. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc pour une période de 12 mois,** débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total de **29 133,50 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14690

Acceptation de directives de changement pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par les consultants;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser les directives de changement A33R1, A39R1 et VE-02 pour ces travaux au montant de 20 749,40 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

A33R1 :	Fournir et installer un volet coupe-feu entre la réception et le hall d'entrée :	14 168,47 $
A39R1 :	Ajout d'une section de comptoir au mobilier de réception niveau 4 :	933,37 $
VE-02 :	Optimisation des gaines de ventilation :	2 945,04 $

QUE la somme de 20 749,40 $ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14691

Acceptation d'honoraires supplémentaires de la firme WSP Canada inc. pour les plans et devis des travaux de réaménagement des entrées électriques du centre de ski

ATTENDU : la demande d'honoraires supplémentaires déposée par la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU : les imprévus survenus lors des travaux;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires soumise;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la demande d'honoraires supplémentaires de la firme WSP Canada inc. pour un montant de 29 762,38 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14692

Autorisation aux Services juridiques d'entamer les procédures légales nécessaires pour la rétrocession du lot 6 227 531 situé dans le parc industriel ouest

ATTENDU : que la Ville a vendu le 8 juin 2018 un terrain dans le parc industriel ouest connu comme étant le lot 6 227 531 à Les Constructions P.A.D. inc. ;

ATTENDU : l'obligation de construire à des fins industrielles ou para-industrielles une bâtisse sur le terrain dans un délai de 3 ans tel que prévu au contrat de vente ;

ATTENDU : que le propriétaire n'a construit aucun bâtiment à vocation industrielle ou para-industrielle dans ce délai ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services juridiques de la Ville à entreprendre toutes démarches légales nécessaires afin d'obtenir la rétrocession du lot 6 227 531 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14693

Cession d'une servitude d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire et de poteau d'incendie par Développement de la 204 S.E.C.

ATTENDU : l'entente numéro 3 conclue le 31 octobre 2023 dans le cadre d'un projet d'ensemble entre la 108^{e} Rue et la 28^{e} Avenue sur le lot 6 598 022 ;

ATTENDU : l'acceptation provisoire des travaux le 8 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire et de poteau d'incendie sur une **partie** du lot **SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE VINGT-DEUX (ptie 6 598 022)** du CADASTRE

DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce par Développement de la 204 S.E.C. conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14694

Programme d'habitation abordable Québec – Société immobilière communautaire de Beauce

ATTENDU : que le projet de la Société immobilière communautaire de Beauce pour la construction de logements abordables dans la 120e rue a été sélectionné par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour obtenir une subvention estimée à 7 415 141 $;

ATTENDU : qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une contribution municipale correspondant à 40% de la subvention du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), doit être accordée par la Ville ;

ATTENDU : que la contribution municipale peut prendre la forme d'une contribution pécuniaire, de travaux d'infrastructures sur l'immeuble, de crédits de taxes ou d'un don de terrains ;

ATTENDU : que la Ville désire offrir des habitations répondant aux besoins des différentes clientèles, particulièrement en logements abordables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la contribution municipale de la Ville, pour un montant maximum de 40% de la subvention de base du projet du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, qui prendra la forme suivante :

- Aide financière de 290 000$ pour l'achat du terrain (lot 2 996 056) aux termes de la résolution numéro 23-13702 ;
- Travaux mur de soutènement estimé à 1 106 400 $;
- Le solde de la contribution sous forme de crédit de taxes ;

QUE ce conseil confirme la contribution municipale de la Ville à une participation financière équivalent à 10% du déficit au programme de Supplément au loyer pour la durée de l'engagement du projet avec la SHQ ;

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement 2026.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14695

Démission d'une brigadière remplaçante pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Karine Sylvain à titre de brigadière remplaçante pour le Service des ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Karine Sylvain à titre de brigadière remplaçante pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 9 juin 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14696

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de commis au restaurant pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Commis au restaurant

Katherine Boeykens	Jérémy Contreras Pomerleau	Élie Dolbel
Alexandra Doyon	Anie Lachance	Manon Poulin
Carolann Richard	Maxime Richard	Sonia Sévigny
Bradley Thomassin	Anaïs Veilleux	Jenneritza Zambrano Correa

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14697

Embauche d'une technicienne en documentation pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne en documentation ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à cette embauche ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiler Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Helen Poulin, à titre de technicienne en documentation pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce à compter du 18 août 2025, conformément au rapport numéro 26773 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14698

Adjudication du contrat pour la réfection de l'accès principal de la salle communautaire située au 595, avenue Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	64 465,00 $
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	76 711,32 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.** le contrat **pour la réfection de l'accès principal de la salle communautaire située au 595, avenue Saint-Jean-de-la-Lande** pour un montant total de **64 465,00 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14699

Vente d'un terrain dans le parc technologique à 9539-7261 Québec inc.

ATTENDU : la demande de 9539-7261 Québec inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc technologique, soit le lot numéro 6 686 883 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à 9539-7261 Québec inc. au prix de 125 923,50$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS (6 686 883)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Claudia Rancourt, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14700

Report de la date limite des traitements des demandes de révision par Évimbec Ltée rôle triennal 2025-2026-2027

ATTENDU : que l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, R.L.R.Q., c. F-2.1 permet de reporter la date limite pour le traitement des demandes de révision déposées contre le rôle triennal 2025-2026-2027 à une date ne dépassant pas le 1er avril 2026 ;

ATTENDU : la demande d'Évimbec Ltée à l'effet de reporter la date limite pour le traitement de ces demandes au 31 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le report de la date limite pour le traitement, par Évimbec Ltée, des demandes de révision déposées contre le rôle triennal 2025-2026-2027 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement numéro 807-2021 sur la gestion contractuelle est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LA VENTE À L'ENCAN 2025

Le rapport sur la vente à l'encan qui s'est déroulée le 31 mai 2025 pour un total de vente de 9 958 $ et des dépenses de 3 760,83 $ se soldant par un revenu net de 6 197,17 $ est déposé au conseil.

RAPPORT DE DÉMISSION D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport de démission d'une animatrice pour le Service des loisirs et de la culture à compter du 12 juin 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL AU BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel au bar pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ANIMATRICES D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 animatrices d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 19 juin 2025 au 1er novembre 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comité de Beauce-Sud et sur les festivités de la St-Jean-Baptiste, par Manon Bougie sur une rencontre avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches concernant l'accès aux services et sur les festivités de la St-Jean-Baptiste, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur l'assemblée générale annuelle du Bercail et sur une réunion ainsi que sur l'inauguration officielle des Apparts-écoles au Bercail, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur une rencontre avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches concernant l'accès aux services, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges et sur la Table de concertation en logement social et communautaire et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, sur le conseil d'administration de l'Union des

municipalités du Québec et sur l'inauguration officielle des Apparts-écoles au Bercail.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Guy Roberge demande à ce que soit rapiécé le Rang Saint-Pierre Sud et souligne que 23 résidents y vivent.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 20, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****